



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	19 ^{ème}
Nom de site	GOUBET	Numéro	T15889
Adresse du site	18-26, rue Goubet	Hauteur	R+9 (37.72 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 700MHz sur un site 2G/3G/4G.		
Complément d'info	Présence de Free (0/130/240°) et Orange (28/153/295°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	12/09/2014
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	08/03/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	08/05/2019

Historique et contexte

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, l'opérateur est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHZ) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	Entre 2 et 12°
Estimation	0° < 2V/m ; 120° < 4V/m ; 240° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes de 2m par des antennes accueillant la nouvelle fréquence et de laisser inactives les 3 antennes de 1.4m
Zone technique	Les nouveaux modules techniques seront placés au pied du mât des antennes invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	41.39m

Date :

Conformité du dossier

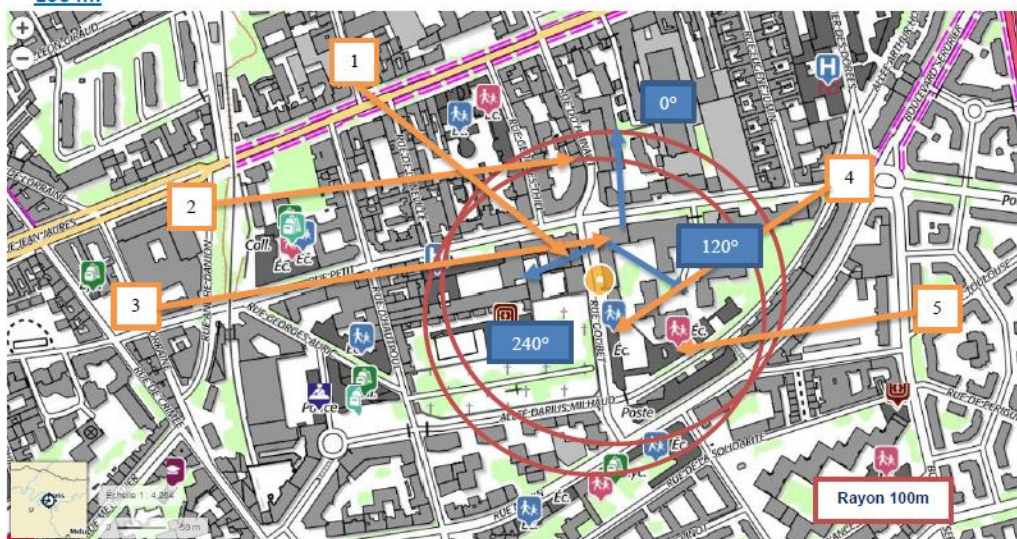
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom distance	Nature	Adresse	Estimation de champs reçus en V/m	Dans le lobe de l'antenne	Distance
1/ Ecole Élémentaire	Ecole	21 R GOUBET	<1V/m	oui	55m
2 / Accueil de jeunes enfants	Crèche	3 RUE DU HAINAUT	<1V/m	non	20m
3 / Autres EBS de Lutte contre les Maladies Mentales	Centre Hospitalier	18 R GOUBET	<1V/m	oui	0m
4/ Ecole élémentaire	Ecole	4 RUE GOUBET	<1V/m	non	50m
5/ Ecole Maternelle	Ecole	53 ALL DARIUS MILHAUD	<1V/m	oui	50m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Localisation des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m.



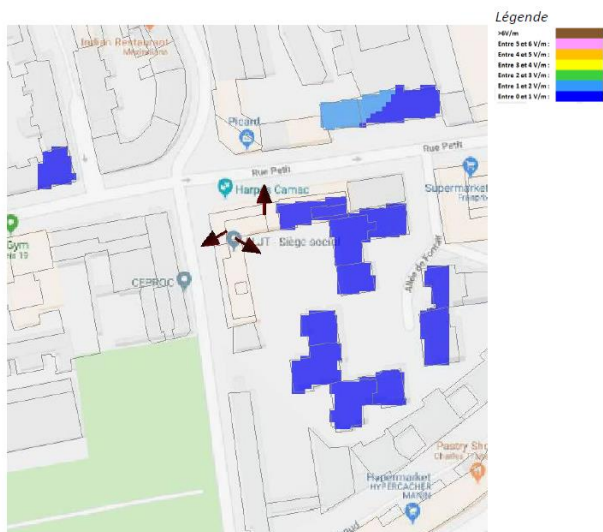
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

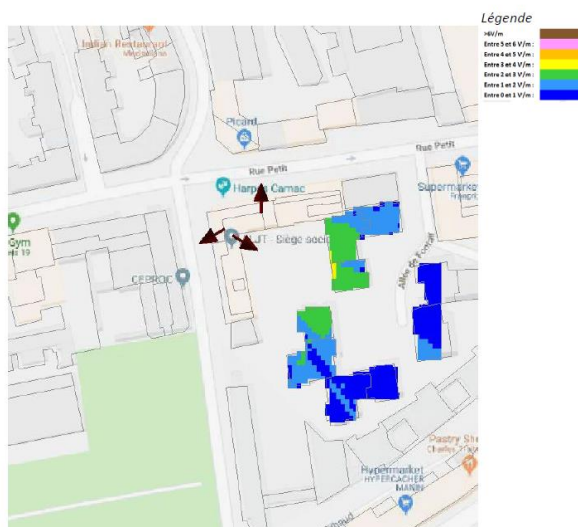
a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 1-2 V/m. La hauteur correspondante est de 28,5 m.



b. Azimut 120°

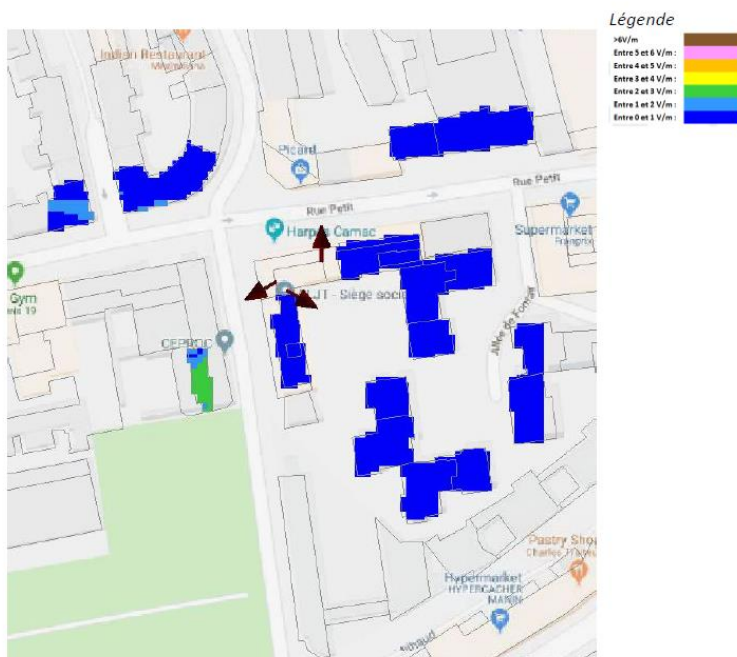
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 34,5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 1-2 V/m	entre 3-4 V/m	entre 2-3 V/m
Hauteur	28,5 m	34,5 m	25,5 m

Les niveaux calculés dans l'EPs, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté : pas de modification visible



Etat projeté : pas de modification visible





Vue des Azimuts

Azimut 0° :



Azimut 120° :



Azimut 240° :

